MUTUALISATION INTER-SPSTI DES FDS : APPLICATION POUR L'ÉVALUATION DES POLY-EXPOSITIONS DANS PLUSIEURS SECTEURS PROFESSIONNELS



Nicolas BERTRAND - Responsable des projets - AMETRA 06 - Nice

Julien COCHARD - Ingénieur en évaluation des risques - AMETRA 06 - Nice

Ophélie IRMA - Ingénieur prévention des risques chimiques - PRESTA Ain & Beaujolais - Bourg-en-Bresse

Laurent MARZIALE – Ingénieur HSE – AISMT 13 – Marseille

Jean PASSERON - Directeur des services pluridisciplinaires - AMETRA 06 - Nice

Dr Eric RARIVOSON - Médecin coordinateur - AIST 83 - Ollioules

Nicoleta VLADUT - Responsable Prévention Risque Chimique - AGEMETRA - Oullins

Dr Jean-Michel WENDLING - Médecin du travail - ACST - Strasbourg

Introduction / Objectifs:

es médecins du travail sont destinataires des fiches de données de sécurité (FDS). Les données doivent permettre aux Services de Prévention de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) d'assurer la traçabilité des expositions et de conseiller sur la prévention du risque chimique.

Près de 90 % des FDS ne sont pas transmises par les entreprises et nombreuses sont celles qui ont plus de cinq ans et sont obsolètes. Environ 40 % des FDS issues des fabricants comportent un doute sur l'étiquetage. Enfin, un produit peut être utilisé jusque dans 500 entreprises suivies par un même SPSTI.

Afin d'améliorer la collecte et la fiabilité des contenus des FDS, douze SPSTI se sont entendus pour collaborer autour d'un outil permettant l'accès à l'information dans une base mutualisée. Cet outil doit faciliter l'identification des composants dangereux notamment CMR; fiabiliser l'évaluation du risque chimique et la traçabilité des expositions, le conseil en substitution; permettre d'accéder à des données expertes métrologiques et biométrologiques.

Ces données peuvent aussi permettre de déployer des approches sectorielles : l'AMETRA06 a ainsi pu évaluer les poly-expositions dans cinq secteurs : le nautisme, l'imprimerie, le nettoyage, les garages et les laboratoires.

Méthodologie:

Une collecte mutualisée permet un partage des FDS recueillies. Les produits sont identifiés et l'historique est conservé pour permettre la traçabilité post-exposition ou de fin de carrière. Les données saisies sont ensuite disponibles pour l'évaluation des risques (plateforme de l'outil ou Seirich) en vue de l'intégration dans le DUERP.

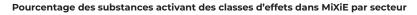
Plusieurs actions collectives inter-SPSTI ont été initiées à partir des données recueillies à la fois sur des branches professionnelles spécifiques, comme les garages, ou des thématiques "produit" comme les huiles essentielles ou certains "dangers" comme les perturbateurs endocriniens.

Concernant l'évaluation des poly-expositions, la base de données des substances a été interfacée avec le logiciel MIXIE de l'INRS pour identifier les cocktails et les classes d'effets sur la santé attendus.

Résultats obtenus :

Après trois ans et demi de déploiement, près de 58 000 FDS sont affectées à nos adhérents pour un total de 27 000 FDS collectées et contrôlées. Certaines FDS sont affectées à 50 adhérents différents avec une majorité de FDS récente (moins de cinq ans).

Les résultats du traitement avec l'outil MIXIE permettent d'évaluer les effets potentiels sur la santé des salariés exposés à des mélanges de substances. Ainsi, on a par exemple observé que des cocktails de produits chimiques très spécifiques au secteur du nautisme pourraient conduire à des atteintes rénales ou urinaires (10 % des substances). Les secteurs où le plus grand nombre de substances peuvent causer des effets neurotoxiques sont le secteur du nautisme (40 %), des laboratoires (25 %) et les garages (13 %).



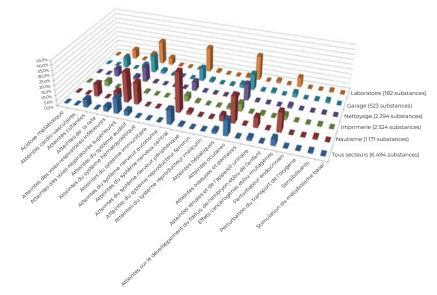


Figure 1: Effets potentiels des poly-expositions dans cinq secteurs professionnels.

Discussion des résultats / Conclusion :

Le nombre de produits enregistrés augmentant, les capacités d'analyses et les actions thématiques pourront s'accroitre afin d'apporter un meilleur conseil et un meilleur suivi des salariés.

La question se pose d'accueillir de nouveaux Services et d'opérer des rapprochements avec d'autres solutions informatiques, tout en proposant de nouveaux outils d'analyse plus rapide.

Les pathologies professionnelles développées par les salariés poly-exposés peuvent résulter de mécanismes toxicologiques différents de ceux, mieux connus, de la mono-exposition. Les effets des substances peuvent s'additionner, s'inhiber, entrer en synergie ou se potentialiser.

Ce travail effectué sur les poly-expositions a été présenté lors d'un atelier précongrès au Congrès National de Médecine et Santé au Travail de Strasbourg, le 14 juin 2022, en collaboration avec l'INRS et l'IRSST et doit être poursuivi. Cette approche doit permettre de mettre en place ou renforcer les mesures de prévention, mais aussi d'adapter le suivi de l'état de santé, comme la mise en place de bilan rénaux et hépatiques dans le nautisme.



Pour contacter l'auteur de cette communication : j.cochard@ametra06.org